



UNIL | Université de Lausanne
 Décanat SSP
 bâtiment Géopolis
 CH-1015 Lausanne

Contrat d'études mobilité – Master en psychologie

Prénom et nom : **Orientation de Master :**

Université d'accueil :

Durée du séjour : Semestre d'automne Semestre de printemps Année académique

Enseignements suivis en mobilité et reprise dans le programme d'études en SSP					
Programme prévu dans l'université d'accueil		Programme définitif dans l'université d'accueil		Enseignements équivalents à l'Unil	
Intitulé de l'enseignement et code le cas échéant	Crédits ECTS	Intitulé de l'enseignement et code le cas échéant	Crédits ECTS	Intitulé de l'enseignement et module dans le plan d'études	Crédits ECTS

Faculté des sciences sociales et politiques (SSP)

[Décanat S.S.P.](#)



Enseignements suivis en mobilité et reprise dans le programme d'études en SSP (suite)					
Programme prévu dans l'université d'accueil		Programme définitif dans l'université d'accueil		Enseignements équivalents à l'Unil	
Intitulé de l'enseignement et code le cas échéant	Crédits ECTS	Intitulé de l'enseignement et code le cas échéant	Crédits ECTS	Intitulé de l'enseignement et module dans le plan d'études	Crédits ECTS

- Je projette de terminer mon master en mobilité : Oui Non

Date :	Date :
Signature de la conseillère aux études :	Signature de l'étudiant.e :

Toute modification au choix de cours suivis en mobilité doit être soumise pour approbation à la conseillère aux études, en principe dans les 2 premières semaines après votre arrivée dans l'université d'accueil. Toute modification qui n'a pas été validée par la conseillère aux études sera refusée et aucune équivalence ne pourra être obtenue.

L'étudiant.e qui prévoit de terminer son Master en mobilité doit s'assurer que les résultats obtenus en mobilité parviennent à la conseillère aux études au plus tard le dernier jour de la session d'examens lors de laquelle il/elle souhaite obtenir son grade.